

BULLETIN D'ADHESION DES COMMUNES 2017

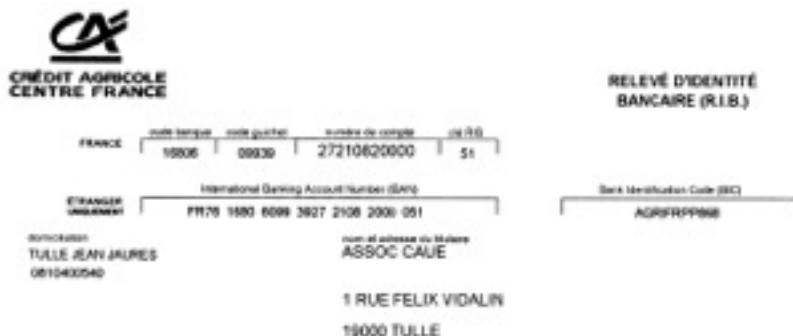
Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour votre commune la possibilité :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'**Assemblée générale**,
- de solliciter le conseil d'**architectes** et de **paysagiste** pour vous accompagner dans la définition et la **concrétisation de vos projets** d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- de bénéficier du **prêt d'expositions**,
- de mener des **actions de sensibilisation**,
- d'être assisté d'un professionnel pour les **jury de concours** de maîtrise d'oeuvre,
- de consulter notre **documentation**,
- d'être informé et invité aux **manifestations organisées par le CAUE**.

Nom de la Commune : Nombre d'habitants :

Je soussigné, (Nom et Prénom) :, adhère, au nom de ma commune au CAUE de la Corrèze, pour l'année 2017.

Paiement par virement bancaire au C.A. : C. E. 16806, C.G. 09939, n° de Compte 27210820000, Clé 51



(Principe de cotisation approuvé lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014)

<input type="checkbox"/>	Communes de moins de 200 hab.	50€
<input type="checkbox"/>	Communes de 200 à 499 hab.	80€
<input type="checkbox"/>	Communes de 500 à 999 hab.	150€
<input type="checkbox"/>	Communes de 1 000 à 1 999 hab.	250€
<input type="checkbox"/>	Communes de 2 000 à 10 000 hab.	500€
<input type="checkbox"/>	Communes de plus de 10 000 hab.	1 500€

L'adhésion pour une Communauté de Communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres. De ce fait, veuillez vérifier si celle-ci ne cotise pas déjà pour vous.

A..... ; le2017

Signature :

